



Parc Éolien

LA CLAIRIÈRE DES CHÊNES

Bulletin d'information #01
Hiver 2025/2026

www.parceolien-clairieredeschenes.fr

Où en est le projet ?

Le projet éolien La Clairière des Chênes, tout comme son voisin le projet éolien Des Bouches du Tunnel, a franchi une étape clé récemment : le début de l'état initial de l'étude d'impact.

Pendant une période d'un an, de nombreux spécialistes étudieront in-situ de divers domaines : le paysage, la flore la faune et leurs habitats, l'acoustique, l'hydraulique, les milieux physique et humain. L'intégralité d'un cycle biologique sera étudiée. Ces mois de prospection et d'études bibliographiques permettront d'identifier les enjeux de la zone d'implantation potentielle et ses environs. En effet, l'étude d'impact ne s'arrête pas aux limites du site : elle s'étend jusqu'à 20 km aux alentours pour identifier précisément tous les enjeux du territoire.

Cette étape du projet durera jusqu'à la fin de l'année 2026. Pendant cette période, les équipes des bureaux d'études peuvent être amenées à se déplacer dans la zone d'étude et ses abords, à pied ou en véhicule motorisé.

Et après ? Ce n'est qu'à l'issue de cette année complète que nous pourrons concevoir un plan d'implantation adapté et choisir les gabarits des éoliennes.

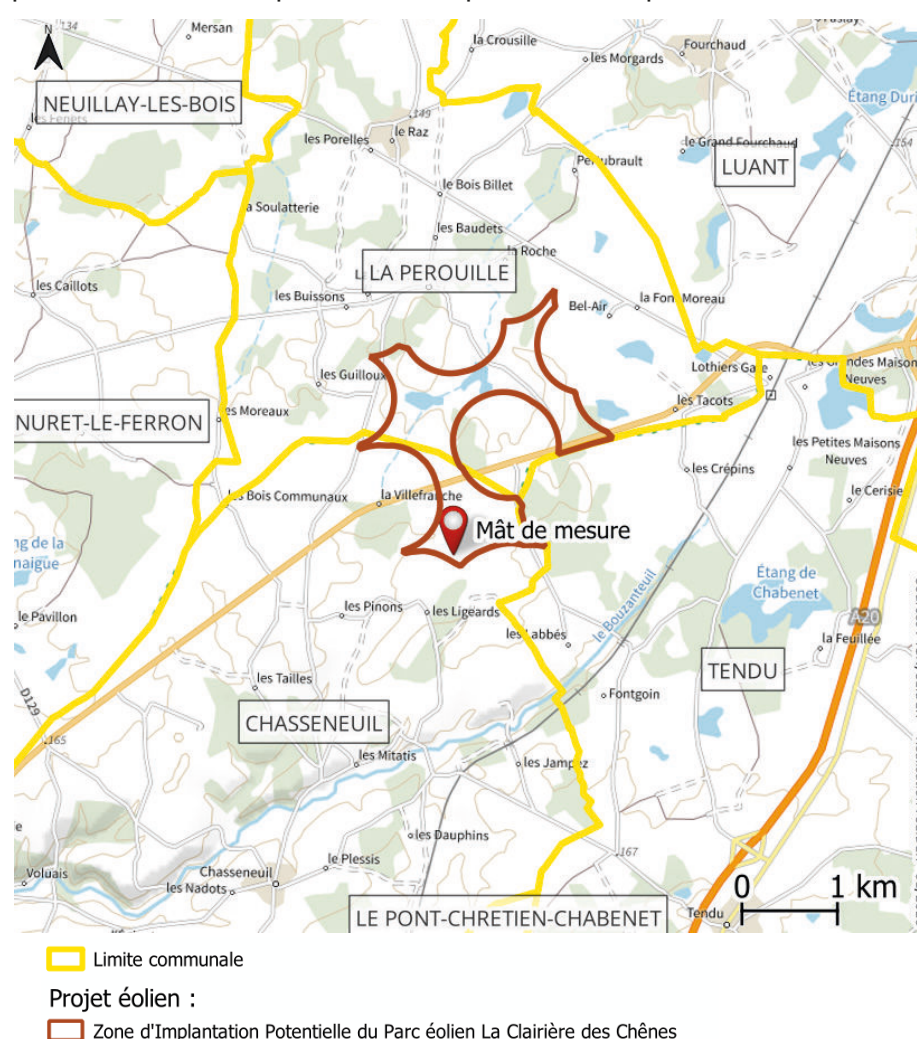
En attendant, l'équipe SEIDER reste présente et à votre entière disposition pour échanger sur l'éolien et particulièrement ces deux projets berrichons.

Contactez-nous par mail à
chateauroux@seider-energies.com ou au
02 19 24 20 58.

Un second mât de mesure installé à Chasseneuil

En septembre 2025, un mât de mesure de 120 m était installé au sud de la commune de Chasseneuil, à proximité du lieu-dit les Dauphins. Ce mât de mesure, installé pour une durée comprise entre 1 et 3 ans, permet depuis maintenant 6 mois de récolter des données caractérisant le vent (direction, vitesse, fréquence) mais également de précieuses données pour comprendre l'activité des chauves-souris dans le secteur.

Un second mât sera installé très bientôt afin de recueillir les informations spécifiques à la zone nord. Haut de 100 m, il ne devrait rester implanté qu'une année, afin d'enregistrer l'activité des chauves-souris dans la zone d'étude. En effet, malgré la proximité des deux zones d'implantation potentielle, les espèces de chauves-souris présentes, ainsi que leur comportement, pourrait différer.

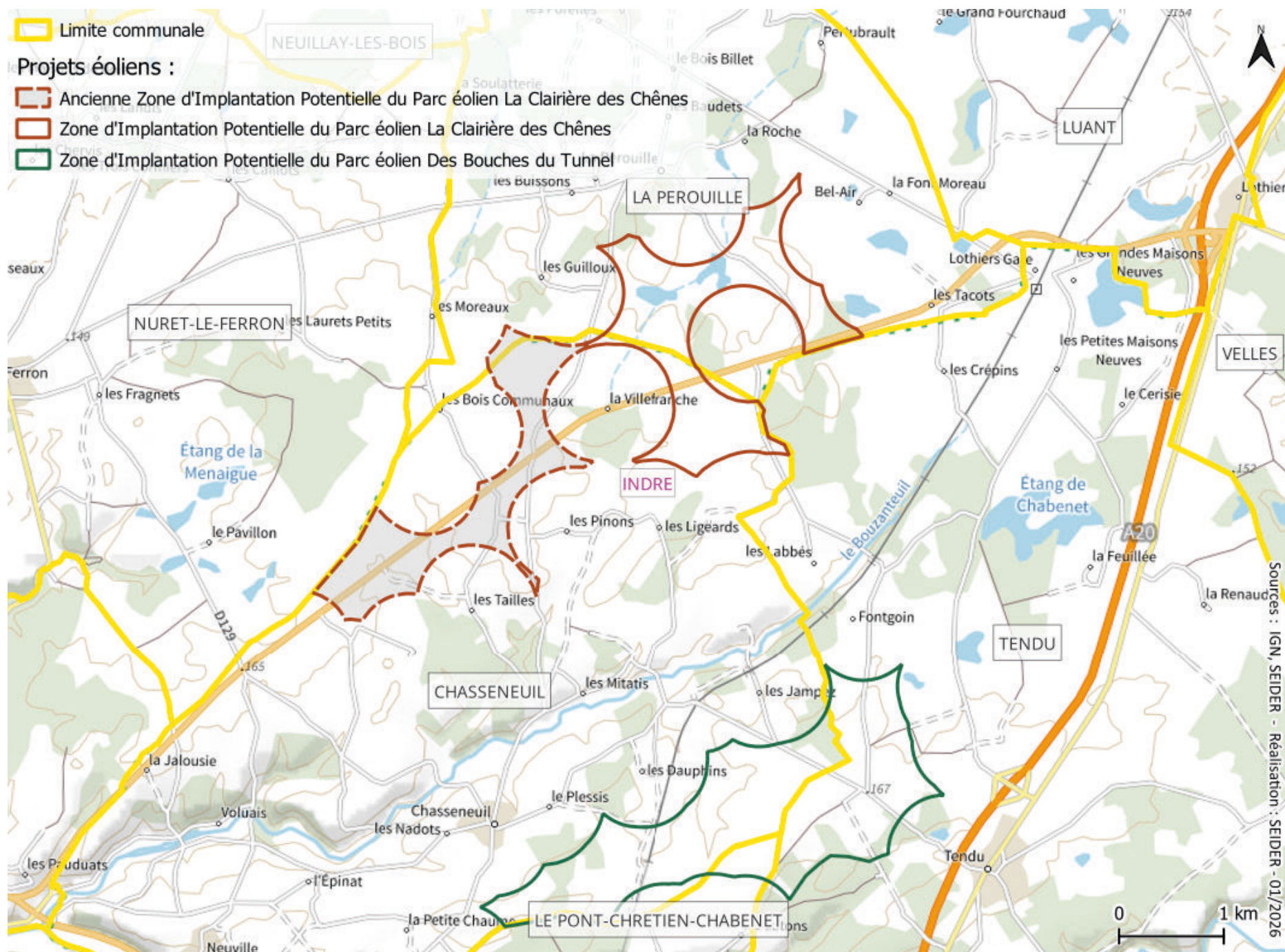


Evolution du périmètre d'étude et des zones potentielles

Dans notre précédente communication, nous vous avons présenté les deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) actuellement à l'étude sur les communes de La Pérouille, Chasseneuil et Tendu. Pour rappel, la délimitation d'une ZIP s'appuie sur la réglementation en vigueur : une éolienne ne peut être implantée à moins de 500 mètres d'une habitation ou d'une zone destinée à l'habitation. C'est ainsi que la ZIP initiale du projet éolien La Clairière des Chênes a été dessinée.

Cependant, en raison de nombreuses contraintes dans la partie Sud-Ouest de la zone, nous avons choisi de la réduire. En effet, l'éloignement à la route départementale ainsi que le passage d'une canalisation de gaz, réduit drastiquement la possibilité d'implanter des éoliennes. Bien que possible, l'implantation d'éoliennes dans ce secteur Sud-Ouest n'aurait pas créé une cohérence paysagère et aurait même pu créer un mitage. De plus, la diminution de la zone d'implantation potentielle permet un plus grand espace de respiration visuelle pour les hameaux voisins.

Cette évolution est visible sur la carte ci-dessous. La zone en grisé ne sera plus étudiée pour l'implantation d'éolienne.



2021

2023-2024

2025

2026

Études de pré-faisabilité

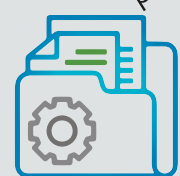
Échanges avec les élus puis les
propriétaires et exploitants agricoles

Début des études
environnementales

Installation d'un mât de
mesure pour l'éolien

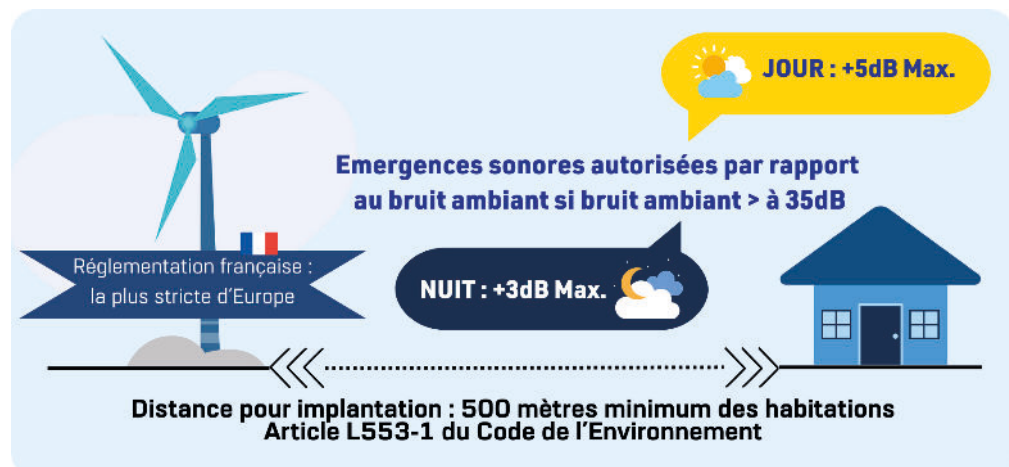
Financement participatif

Préparation du dossier de
demande d'autorisation

Instruction
par l'


Comprendre l'étude acoustique d'un projet éolien

L'étude acoustique est essentielle pour l'étude d'impact. Elle projette le futur environnement sonore pour garantir le respect de la réglementation, basée sur la notion d'émergence : le bruit des éoliennes ne doit pas dépasser un certain seuil par rapport au bruit ambiant existant.



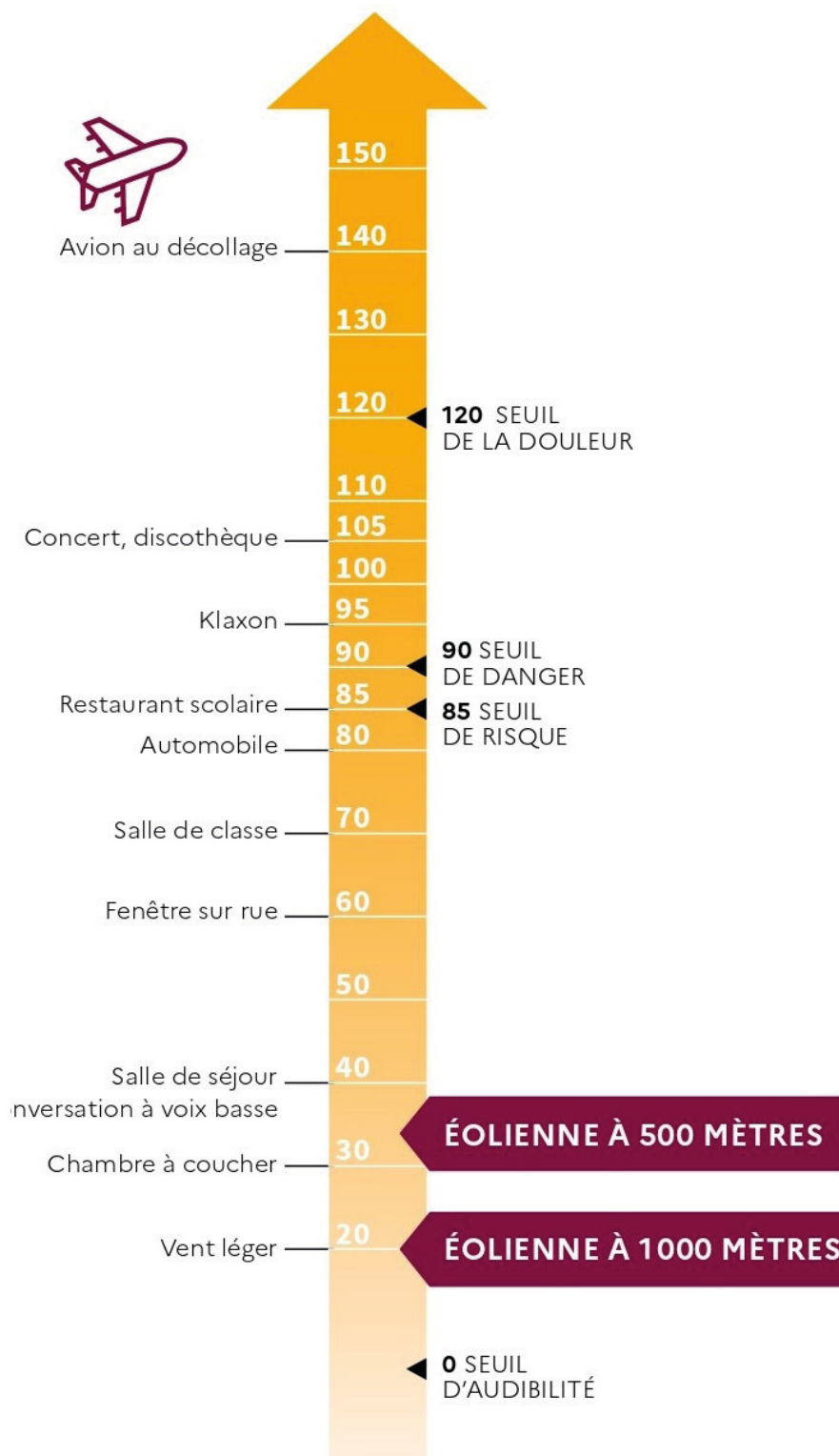
Un processus rigoureux en trois étapes :

- La réalisation de deux campagnes de mesures du bruit ambiant (une en automne/hiver et une au printemps/été), tout autour de la zone d'implantation potentielle ;
- La modélisation du bruit généré par les éoliennes lorsque le plan d'implantation et le gabarit des éoliennes sera choisi ;
- Une proposition de plan de fonctionnement (ralentissement des éoliennes ou arrêt) pour s'assurer que la réglementation acoustique est respectée.

Les projets La Clairière des Chênes et Des Bouches du Tunnel étant voisins, le bureau d'étude acoustique a conseillé de mener les campagnes de mesure du bruit ambiant simultanément. Lors des modélisations acoustiques, les experts simuleront le fonctionnement des deux projets afin de mesurer les effets cumulés des deux parcs éoliens sur l'environnement sonore.

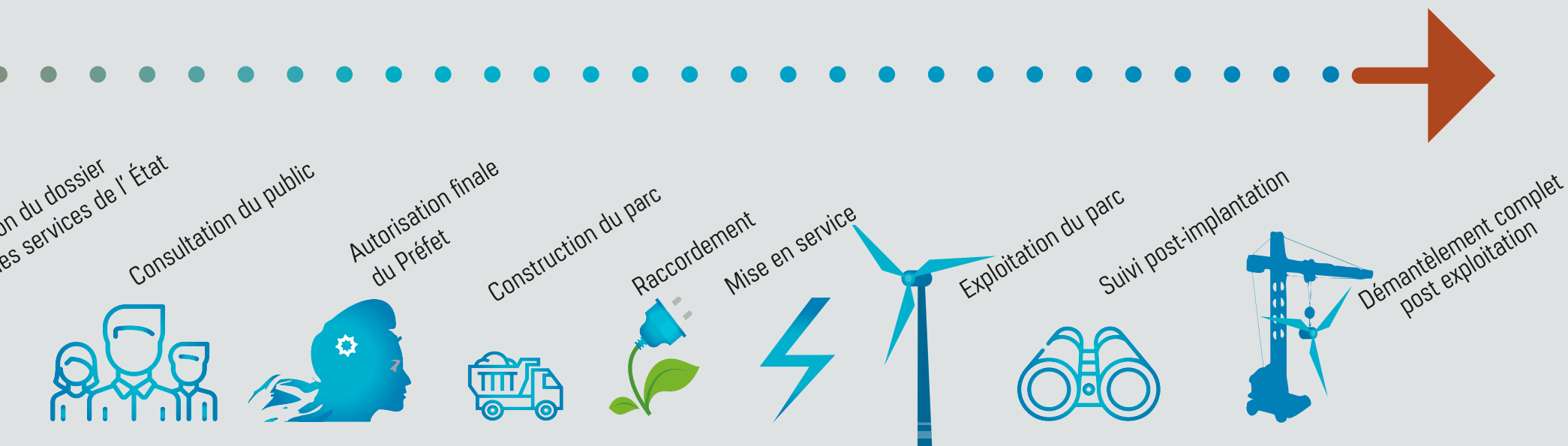
Enfin, lorsque le parc éolien est construit, dans l'année suivant la mise en service, une nouvelle campagne de mesure est réalisée pour s'assurer que la réglementation est respectée ou modifier le plan de fonctionnement si l'émergence de bruit est supérieure aux seuils réglementaires.

Où se situe une éolienne dans l'échelle du bruit ? en dB(A)



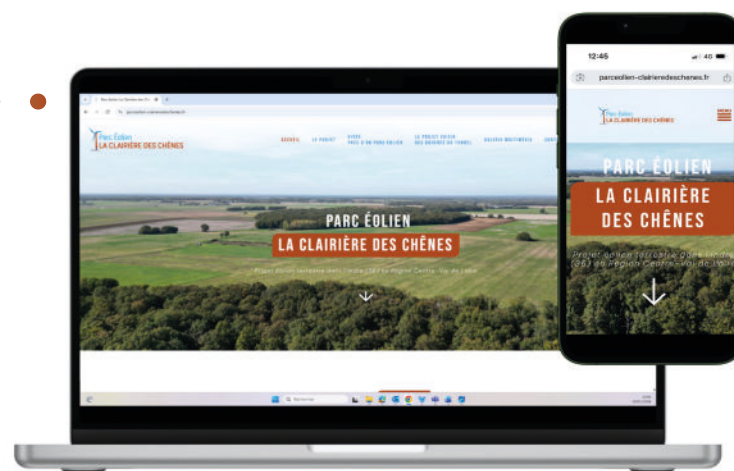
Source et Graphisme : ADEME

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN



Site internet dédié au projet

Vous pouvez dorénavant vous renseigner sur l'éolien et tout particulièrement sur le projet La Clairière des Chênes en vous rendant sur le site internet dédié au projet. Le second projet Des Bouches du Tunnel a lui aussi son site internet distinct. Etapes clés, historique, dernières actualités, etc. seront mis à jour régulièrement afin de suivre l'évolution des deux projets, entre similitudes et particularités des deux zones.



www.parceolien-clairieredeschenes.fr

Retour sur nos permanences locales



Vous avez été nombreux à venir à notre rencontre lors des deux permanences d'informations en octobre dernier à Chasseneuil et Tendu.

Pensez à vous abonner à nos réseaux sociaux, Facebook et LinkedIn (@SEIDER ENERGIES) pour vous assurer de ne pas manquer les prochaines et suivre l'avancée de nos projets.

Revue de Presse :

[Re]Lisez l'article de la Nouvelle République sur les permanences d'information qui ont eu lieu en Octobre 2025



Pour aller + loin

Gratuit : Tout comprendre à l'éolien

Pour en savoir plus sur l'éolien, téléchargez le livret « Tout comprendre à l'éolien » de l'ADEME



Bulletin d'information SEIDER :

Distribué en boîte-à-lettres aux riverains, les bulletins d'informations sont aussi disponibles à tous en ligne. Voici celui qui annonce le lancement du projet.



Nous contacter



4 La Croix- 36200 Ceaulmont
02 19 24 20 58
chateauroux@seider-energies.com
www.seider-energies.com

Retrouvez toute l'actualité de nos projets (site web et réseaux sociaux) en un clic.

